

RAGE DU RATON LAVEUR EN ESTRIE

Geneviève Baron MD, MSc, FRCPC
CIUSSS de l'Estrie – CHUS
17 juin 2025

ENSEMBLE
pour la
ViE

Québec 

PLAN DE LA PRÉSENTATION

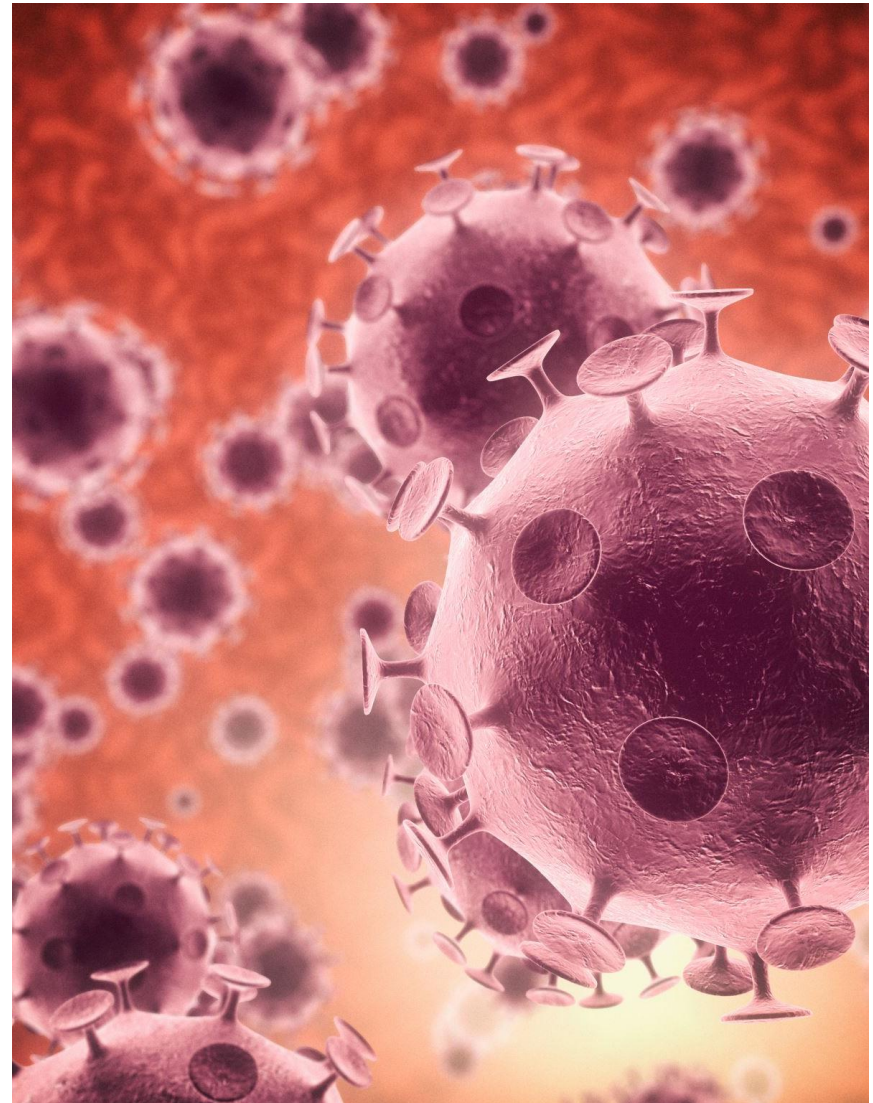
- Qu'est-ce que la rage?
- Comment est-ce transmis?
- Historique de la rage au Québec et opérations de contrôle et surveillance
- Quels sont les symptômes?
- Comment contribuer à la lutte contre la rage du raton laveur?

QU'EST-CE QUE LA RAGE?



QU'EST-CE QUE LA RAGE?

- Maladie contagieuse et mortelle
- Résultat d'une infection par virus de la rage (*lyssavirus*)
- Dernier cas rage humaine au Québec: octobre 2000
- En Amérique du Nord, cas rage humaine majoritairement associés à contacts avec chauves-souris



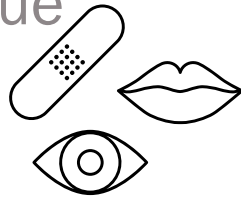
COMMENT LA RAGE EST-ELLE TRANSMISE?



LE VIRUS DE LA RAGE

- S'attaque au système nerveux des mammifères
- Se transmet par la salive et le liquide et tissus nerveux
- Peut parfois être transmis à un humain lorsque l'animal:

- Mord
- Griffes
- Contact de la salive avec blessure fraîche, bouche, yeux



Source: Situation de la rage au sud du Québec rencontre d'information 10 juin 2025. Une collaboration de: Direction de santé publique de la Montérégie, Direction de santé publique de l'Estrie; Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la faune et des Parcs et Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

HISTORIQUE DE LA RAGE DU RATON LAVEUR AU QUÉBEC



3 variants de rage au Québec

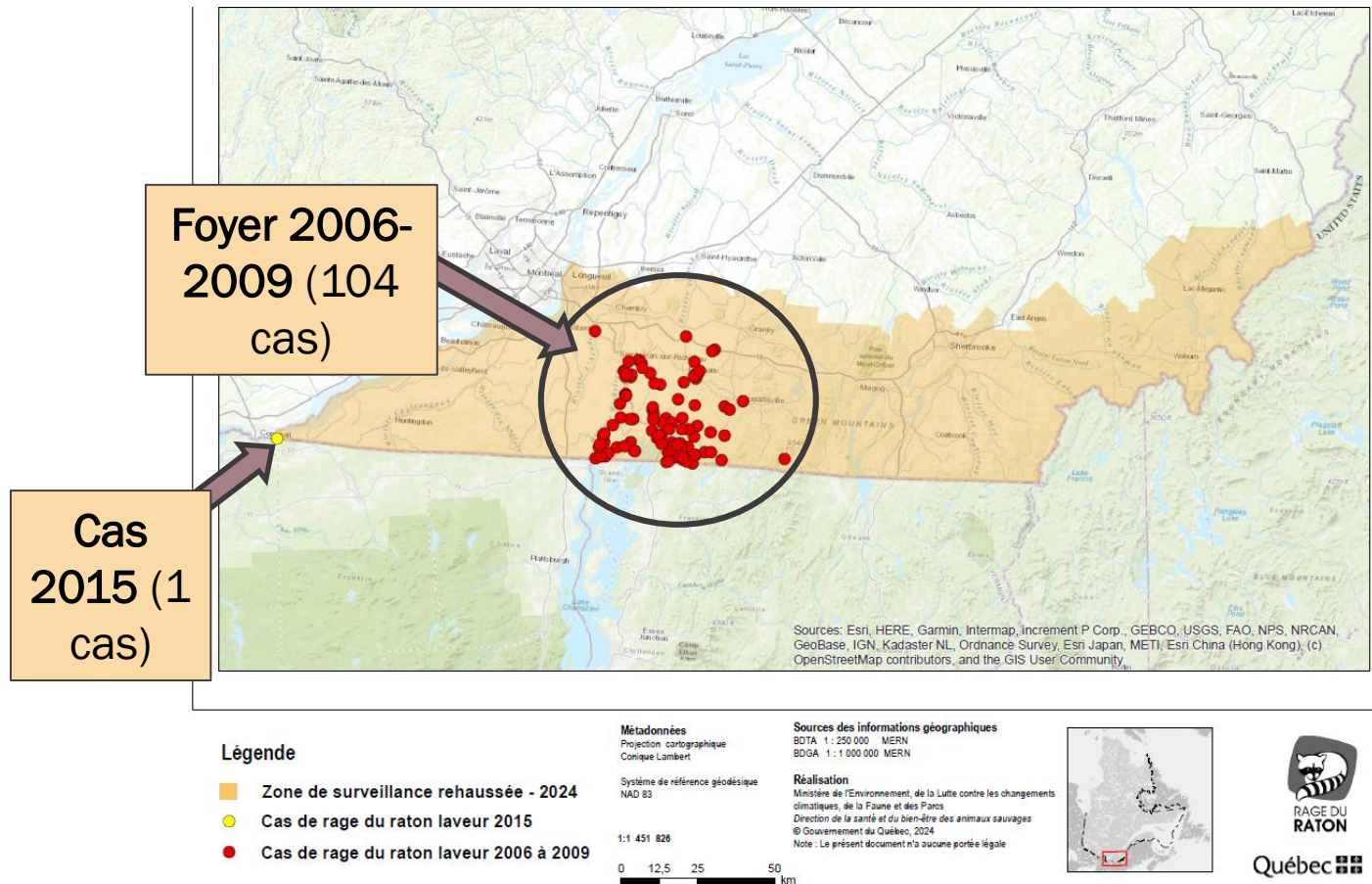
- 1- Chauve-souris (endémique)
- 2- Renard arctique (endémique)
- 3- Raton laveur (récente réintroduction)

- **1950 - 2000:** Progression de la rage du raton laveur de la Floride vers le Canada
- **2006 :** Premiers cas au Québec - Mise en place du plan de lutte visant à protéger la santé humaine.
- **2006 – 2009 :** 104 cas confirmés chez les animaux sauvages - Contrôle et élimination du foyer de rage
- **2015 :** 1 cas à Akwesasne (ouest de la Montérégie)
- **2024 :** Retour de la rage du raton laveur au Québec, en dépit efforts menés aux É-U.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs

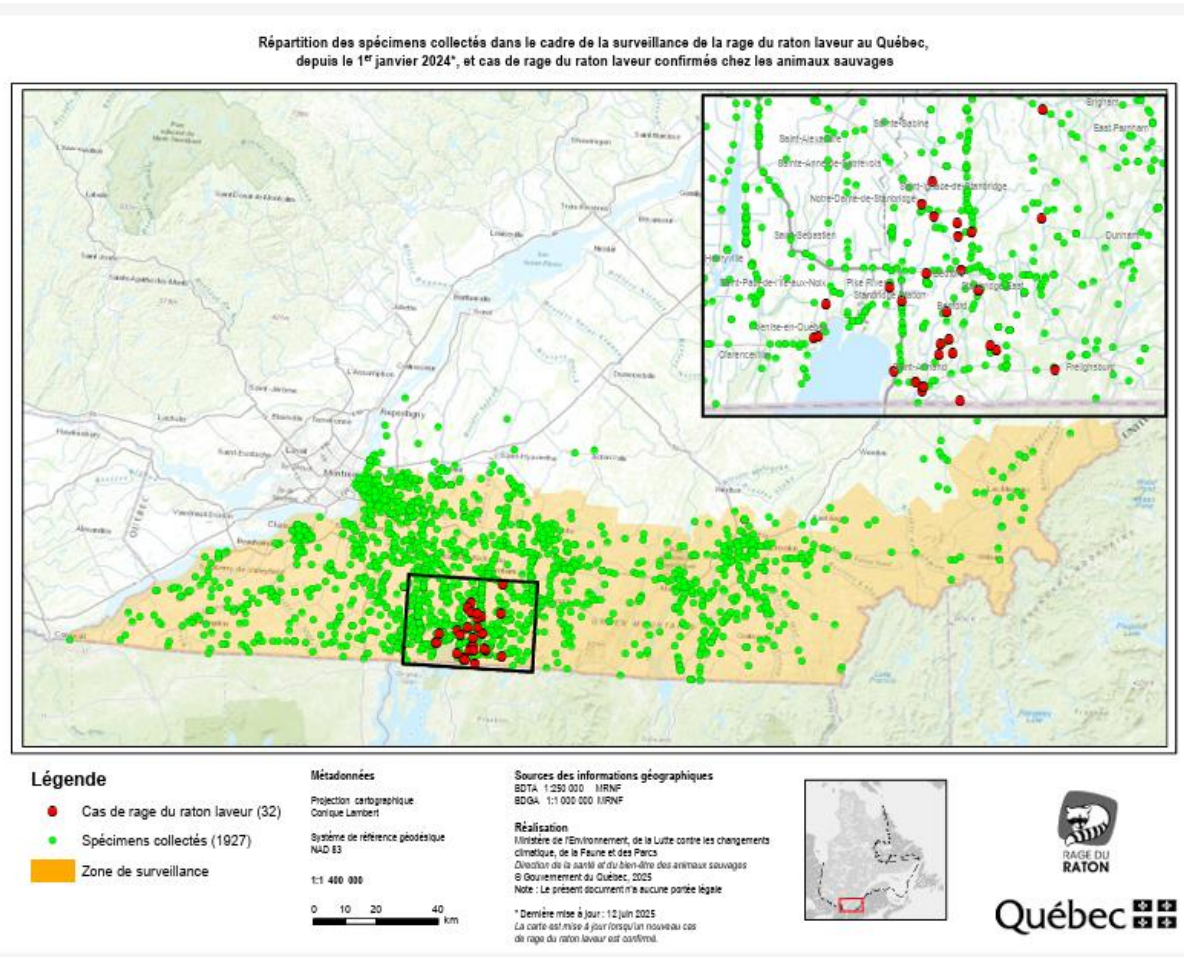
Source: Situation de la rage au sud du Québec rencontre d'information 10 juin 2025. Une collaboration de: Direction de santé publique de la Montérégie, Direction de santé publique de l'Estrie; Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la faune et des Parcs et Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

CAS DE RAGE DU RATON LAVEUR AU QUÉBEC ENTRE 2006 ET 2023



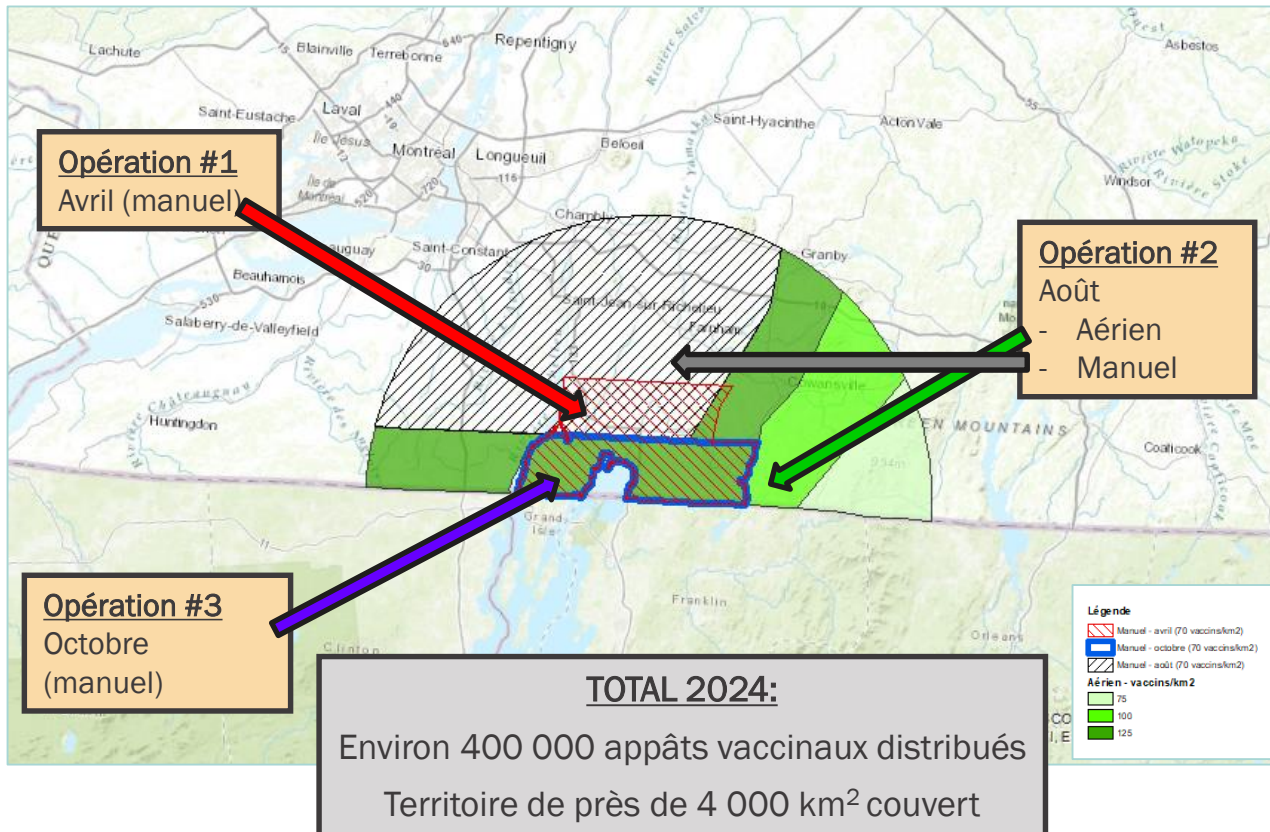
Source: Situation de la rage au sud du Québec rencontre d'information 10 juin 2025. Une collaboration de: Direction de santé publique de la Montérégie, Direction de santé publique de l'Estrie; Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la faune et des Parcs et Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

SITUATION DE LA RAGE DU RATON LAVEUR AU QUÉBEC (AU 12 JUIN 2025)



- 32 cas confirmés depuis décembre 2024 (tous des ratons laveurs): 3 en Montérégie, 29 en Estrie
- Dans 11 municipalités: Saint-Armand (13), Venise-en-Québec (3), Pike River (3), Canton de Bedford (2), St-Ignace-de-Stanbridge (1), Frelighsburg (1), Notre-Dame-de-Stanbridge (5), Farnham (1), Bedford (1), Stanbridge Station (1), Stanbridge East (1)
- Signalements des citoyens (69%), patrouille routière (21%), opérations de vaccination et SPA (10%)
- Plus de 2 000 spécimens collectés depuis janvier 2024

OPÉRATIONS DE CONTRÔLE RÉALISÉES EN 2024 (VACCINATION FAUNE)

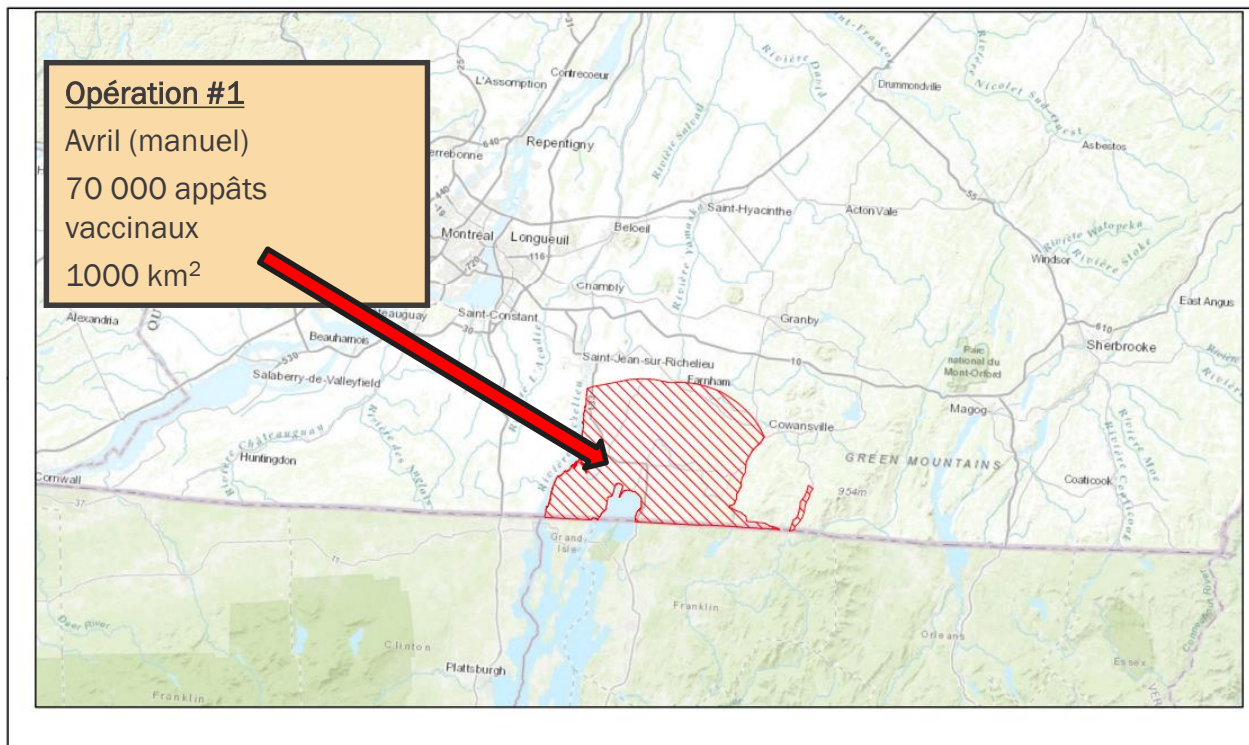


- Opérations de contrôle de 2006 à 2020, en réponse à la situation au sud de la frontière
- Retour de la vaccination au Québec en 2024 en raison des cas détectés au Vermont (mars 2024)
- **Objectif:** Vacciner les animaux sauvages pour protéger la santé humaine.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Source: Situation de la rage au sud du Québec rencontre d'information 10 juin 2025. Une collaboration de: Direction de santé publique de la Montérégie, Direction de santé publique de l'Estrie; Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatique, de la faune et des Parcs et Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

OPÉRATIONS DE CONTRÔLE RÉALISÉES À CE JOUR EN 2025



Légende

 Épandage manuel (70 vaccins/km²)

Métadonnées

Projection cartographique
Conique Lambert

Système de référence géodésique
NAD 83

1:1 000 000

0 5 10 20
km

Sources des informations géographiques

BDTA 1:250 000 MRNF
BDGA 1:1 000 000 MRNF

Réalisation

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les
changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Direction de la santé et du bien-être des animaux sauvages
© Gouvernement du Québec, 2025

Note : Le présent document n'a aucune portée légale



Québec

- Autres opérations à venir en 2025: août (annonce fin juillet) et automne
- Plusieurs opérations de vaccination requises pour immuniser suffisamment d'animaux pour contrôler le foyer
- Vaccination annuelle requise: en nature, les rats laveurs vivent 2-3 ans en moyenne et la population de rats est formée de 45% de jeunes à chaque année

Source: Situation de la rage au sud du Québec rencontre d'information 10 juin 2025. Une collaboration de: Direction de santé publique de la Montérégie, Direction de santé publique de l'Estrie; Ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la faune et des Parcs et Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

QUELS SONT LES SYMPTÔMES DE LA RAGE?



SYMPTÔMES ANIMAUX SAUVAGES

○ Forme furieuse

- Excitation extrême
- Agressivité, parfois en alternance avec période dépression
- Se mord les pattes
- Attaque objets inanimés, d'autres animaux ou humains

○ Forme paralytique

- Animal cesse d'avoir peur des humains
- Si nocturne, devient actif le jour
- Déprimé ou amorphe
- Paralysie partielle ou complète ex. expression faciale anormale salivation excessive; affaissement tête et mâchoire; production sons étranges
- Paralysie commence par pattes arrière et se propage reste corps

COMMENT CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LA RAGE DU RATON LAVEUR?



1. SIGNALER LES ANIMAUX SUSPECTS

- **Signalez** les ratons laveurs, mouffettes et renards désorientés, anormalement agressifs, paralysés ou morts retrouvés en Estrie et en Montérégie
- Pour faire signalement: 1 877 346-6763 ou remplir formulaire en ligne [Signalez un animal raton laveur, une mouffette et un renard malade ou mort](#)

Formulaire de signalement d'un raton laveur, d'une mouffette ou d'un renard suspecté d'avoir la rage

Utilisez ce formulaire pour signaler un animal sauvage – malade, blessé, ou mort – que vous suspectez d'avoir des symptômes de la rage.

Qu'est-ce qu'un animal suspect?

Un **raton laveur**, une **mouffette**, un **renard**, trouvé en Montérégie ou en Estrie :

- qui est **mort**, même si c'est dans un accident de la route,
- ou qui présente **un des symptômes suivants** :
 - il semble **très malade**;
 - il est **moribond**;
 - il a l'air **désorienté**;
 - il est anormalement **agressif**;
 - il est **paralysé**.

Dans le cas d'un animal mort, la déclaration est pertinente même s'il s'agit d'un accident de la route. Seuls les ratons laveurs, les mouffettes et les renards des régions de l'**Estrie** et de la **Montérégie** font actuellement l'objet d'une surveillance.

Ailleurs au Québec, si le comportement ou l'état de santé d'un animal sauvage vous inquiète, vous pouvez le signaler en composant le **1 877 346-6763**.

Heures d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 30 à 16 h 30

Mercredi : 10 h à 16 h 30

Type de signalement *

Un animal malade ou au comportement agressif ▼

Espèce *

Raton laveur ▼

Source: mffp.gouv.qc.ca/la-faune/animaux-importuns-malades/signaler-animal-rage/

COMMENT CONTRIBUER À LA LUTTE CONTRE LA RAGE DU RATON LAVEUR?

2. Freiner propagation rage sur territoire:

- **Ne déplacez jamais** un raton laveur, une mouffette ou un renard vivant, même s'il semble en santé, car vous pourriez introduire la rage dans un nouveau secteur. Un animal peut être infecté par le virus de la rage et développer des signes de la maladie quelques semaines voire des mois plus tard.

3. Limiter risque transmission entre animaux et aux humains:

- **Évitez d'attirer** les animaux sauvages sur votre propriété en limitant l'accès aux sources de nourriture (ex. : poubelles, mangeoires, manger à chat à l'extérieur), aux bâtiments et autres abris (ex. : dessous d'un cabanon ou d'un patio).

4. Évitez situations à risque pour santé humaine:

- Au Québec, la **garde en captivité d'un raton laveur, mouffette ou renard est interdite***. Signalez à SOS Braconnage – Urgence Faune sauvage: 1- 800 463-2191

* Sauf les détenteurs d'un permis.



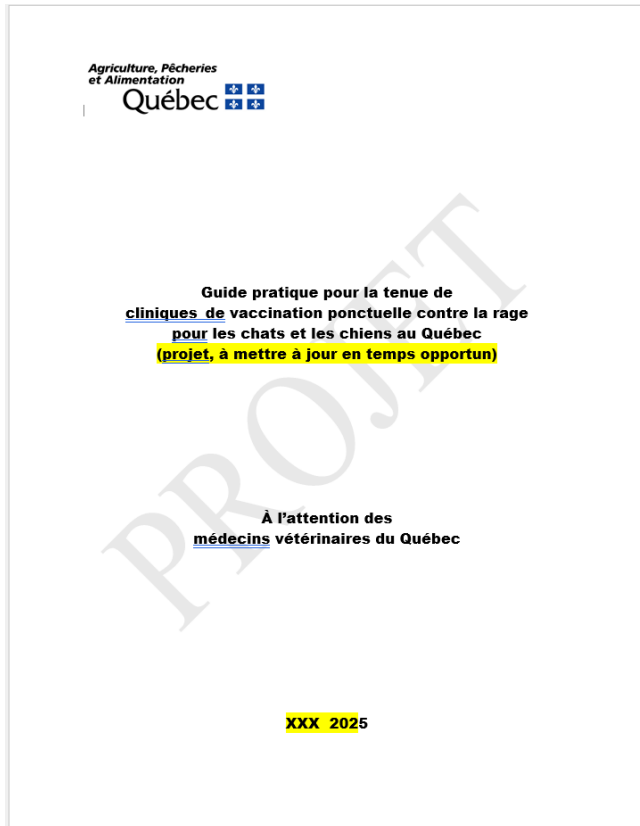
5. ADOPTER DES COMPORTEMENTS SÉCURITAIRES FACE AUX ANIMAUX SAUVAGES

- Ne touchez jamais chauve-souris vivante ou morte, ni animal mort ou malade à mains nues
 - Si involontaire, lavez mains immédiatement avec savon
- Évitez approcher, toucher, caresser ou nourrir animaux inconnus, errants ou sauvages
- Apprenez aux enfants comportements sécuritaires à adopter envers animaux et ne laissez pas jeunes enfants sans surveillance en présence animal
- Ne laissez pas errer animaux domestiques et évitez qu'ils soient en contact avec animaux sauvages ou errants
 - Gardez chiens à l'abri animaux sauvages, attachés ou en laisse, enclos
- Si animaux domestiques errants: informez votre municipalité

6. VACCINER LES ANIMAUX DOMESTIQUES ET D'ÉLEVAGE

- Vaccination des animaux domestiques
 - Faire vacciner chien et chat contre rage dès 3 mois, qu'il aille à l'extérieur ou non.
 - Vaccination protège bien animaux domestiques et diminue les risques de transmission du virus entre animaux et des animaux à l'humain
- Vaccination des animaux d'élevage
 - Consultez vétérinaire

7. ENCOURAGER LA VACCINATION ANTIRABIQUE DES ANIMAUX DOMESTIQUES



Parmi les initiatives qui sont venues aux oreilles du MAPAQ, notons :

- Saint-Rémi : Une clinique de vaccination à bas prix (30\$) en collaboration avec un établissement vétérinaire (27 avril)
- Saint-Armand : Une clinique de vaccination (gratuit pour le premier, prix réduit pour les suivants) en collaboration avec un établissement vétérinaire (24 mai)
- Frelighsburg : Une clinique de vaccination en collaboration avec la SPA des Cantons (date à venir)

8. LORS D'UNE MORSURE, GRIFFURE OU CONTACT AVEC SALIVE D'UN ANIMAL SUSPECT

○ Humain

- Nettoyer plaie immédiatement eau et savon 10 à 15 minutes
- Contactez [Info-Santé 811](#): indiquera si nécessaire consulter professionnel santé
- Selon évaluation:
 - Prophylaxie post exposition: Vaccin (4-5 doses) et immunoglobuline (anticorps)

○ Animal domestique ou d'élevage

- Nettoyez plaie savon et eau 10 à 15 minutes (utiliser gants)
- Faire évaluer par MD vétérinaire:
 - Traitements préventifs
 - Observation

SOURCES D'INFORMATIONS POUR LES MUNICIPALITÉS:

- Suivre page Facebook du Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (ou MELCCFP – Chasse et pêche):
 - Messages sur interventions en lien avec rage du raton laveur y sont publiées régulièrement. Partagez ces publications!
- Infolettre opérations vaccination faune: envoyées par courriel aux municipalités touchées avant chaque opération- comprend lien vers [un avis](#).
- Dépliants/affiches
 - [Dépliant - La rage, c'est mortel. Signalez-nous la présence d'animaux suspects!](#)
 - [Affiche – Signalement de la rage du raton laveur](#)
 - [Dépliant - Attention Les animaux sauvages peuvent avoir la rage - Publications du ministère de la Santé et des Services sociaux](#)
 - **Dépliant** – Opérations de surveillance et de contrôle de la rage (en impression)
 - **Dépliant:** [Les animaux sauvages n'ont pas besoin de votre aide!](#)



LA RAGE, C'EST MORTEL.

Signalez-nous la présence d'animaux suspects!

Depuis décembre 2024, plusieurs cas de rage du raton laveur ont été découverts en Estrie et en Montérégie. Le risque de présence de rage chez les animaux sauvages est donc très élevé dans ces régions.

Contribuez à la lutte contre la rage du raton laveur en **signalant la présence de tout raton laveur, mouffette ou renard** trouvé mort ou qui semble malade, paralysé, désorienté ou anormalement agressif.

La rage est une maladie incurable et mortelle qui peut se transmettre d'un animal infecté à l'humain. La surveillance de cette maladie est essentielle pour identifier le territoire affecté et permettre la réalisation d'opérations de vaccination adaptées à la situation.

Signalez la présence d'animaux suspects en toute saison au
1 877 346-6763, du lundi au
vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30,
ou en tout temps au
Québec.ca/rageduratonlaveur.

Votre gouvernement Québec

QUESTIONS DES CITOYENS?

○ Consulter les pages web suivantes:

- La rage chez l'humain: [Rage chez l'humain | Gouvernement du Québec](#)
- Les comportements sécuritaires à adopter face aux animaux sauvages : [Protection et prévention | Gouvernement du Québec](#)
- Quoi faire après un contact avec un animal possiblement infecté : [Quoi faire après un contact | Gouvernement du Québec](#)
- La rage chez les animaux : [Rage chez les animaux | Gouvernement du Québec](#)
- Carte des cas et des spécimens analysés: [Répartition des spécimens collectés dans le cadre de la surveillance de la rage du raton laveur au Québec, depuis le 1er janvier 2024, et cas de rage du raton laveur confirmés chez les animaux sauvages](#)
- Signalement d'un raton laveur, d'une mouffette ou d'un renard suspecté d'avoir la rage : [Signalement d'un animal suspecté d'avoir la rage | Gouvernement du Québec](#)
- Opérations de surveillance et de contrôle de la rage au Québec : [Opérations de surveillance et de contrôle | Gouvernement du Québec](#)
- Quoi faire lorsque l'on trouve un appât vaccinal : [Si vous trouvez un appât vaccinal | Gouvernement du Québec](#)
- Pour adopter des bonnes pratiques en présence d'animaux sauvages, savoir quoi faire lorsqu'un animal blessé ou orphelin est trouvé et savoir quand signaler un animal blessé, malade ou mort, consultez: [Cohabiter avec les animaux sauvages | Gouvernement du Québec](#)

DES QUESTIONS?



Comment se transmet le virus de la rage ?

Le virus de la rage est présent dans la salive de l'animal infecté. Il se transmet par :

- ✓ une blessure infligée par l'animal (morsure, égratignure) ;
- ✓ un contact entre la salive de l'animal et une plaie ou une muqueuse (yeux, nez, bouche).

Toute personne qui a touché ou a été mordue par un mammifère doit laver la partie du corps affectée avec de l'eau et du savon pendant 10 à 15 minutes. Ensuite, elle doit rapidement communiquer avec Info-Santé 811 ou un ou une médecin. Si l'animal est disponible, il ne faut pas s'en débarrasser. La professionnelle ou le professionnel de la santé consulté donnera aussi les consignes appropriées concernant l'animal.



Pour toute information médicale sur la rage, **consultez Info-Santé 811 ou un ou une médecin.**

Pour plus d'information, visitez :

Quebec.ca/rage-humaine

Pour en savoir plus sur la rage chez les animaux, consultez :

Quebec.ca/rage-animaux

25-277-0074. © Gouvernement du Québec, 2015



ATTENTION

Les animaux sauvages peuvent avoir la rage

Santé
et Services sociaux
Québec

Votre
gouvernement

Québec